



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018**

-----

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE**

-----

***AFFICHE DU 16 MAI 2018 au 30 MAI 2018***

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mai 2018, s'est réuni le **mardi 15 Mai 2018 à 19 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

**01-AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET D'AVAP**

Le Conseil Municipal arrête le bilan de la concertation, arrête le projet d'AVAP, demande le passage du dossier à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à poursuivre la procédure d'AVAP.

**02-TRANSFERTS DE COMPÉTENCES - MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION »**

Le Conseil Municipal valide les précisions et transferts de compétences et approuve les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne ».

**03-CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES D'ASSURANCES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, accepte que la Commune du Château d'Olonne soit désignée coordonnateur du groupement ainsi formé, désigne comme membres de la Commission Appel d'offres en qualité de membre titulaire, Yvan KERVENKA et Dominique MAESTRIPIERI en qualité de membre suppléant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**04-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVES A DES OPÉRATIONS ÉVÉNEMENTIELLES SUR LA ZONE CONCÉDÉE DE PORT OLONA**

Le Conseil Municipal valide la convention de prestation de services et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**05-DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE »**

Le Conseil Municipal désigne, à l'issue du vote à main levée Claire LEGRAND comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne ».

#### **06-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES DES SABLES D'OLONNE »**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 2 000 € à l'association « les chats libres des Sables d'Olonne ».

#### **07-FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 et autorise les écritures budgétaires.

#### **08-ACQUISITION DE VÉHICULES 2017 - RÉFACTION DE PÉNALITÉ**

Le Conseil Municipal accorde à la société CLARA AUTOMOBILES une réfaction de 80 % du montant des pénalités soit 8.080,80 €.

#### **09-FUSION - FONDS DE CONCOURS - CRÉATION D'UN CENTRAL TÉLÉPHONIQUE RELIANT LES TROIS COMMUNES**

Le Conseil Municipal approuve la convention prévoyant le versement d'un fonds de concours par les Villes d'Olonne Sur Mer et du Château d'Olonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **10-ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION »**

Le conseil Municipal approuve la convention à intervenir pour le versement de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

#### **11-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE L'INSTITUT SPORTS OcéAN AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SPORTS NAUTIQUES SABLAI**

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec le SNS la convention de mise à disposition d'un agent de l'ISO auprès de l'association SNS.

#### **12-ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2018 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN DE LA VILLE ET DU CCAS DES SABLES D'OLONNE**

Le Conseil Municipal fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du Comité Technique commun de la Ville des Sables d'Olonne et du Centre Communal d'Action Sociale, décide le maintien du paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents et attribue la voix délibérative aux représentants de la collectivité.

#### **13-FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AU CHSCT COMMUN DE LA VILLE ET DU CCAS DES SABLES D'OLONNE**

Le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du Comité d'hygiène et sécurité commun entre la Ville des Sables d'Olonne et son Centre Communal d'Action Sociale, décide le maintien du paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents et attribue la voix délibérative aux représentants de la collectivité.

#### **14-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES « LA DEFERLANTE »**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupement de commandes, pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « la Déferlante » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette

convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

#### **15-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSÉE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX »**

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention, vote une subvention de 5.275,00 € correspondant au montant du cachet des deux représentations et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

#### **16-CONVENTION DE RÉSIDENCE ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION « MADAME SUZIE PRODUCTIONS »**

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

#### **17-MUSÉE ABBAYE SAINTE CROIX - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE GROUPE ATLANTIC**

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat entre le MASC et le groupe Atlantic et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **18-AVENANT AU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE ABBAYE SAINTE CROIX**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au Projet Scientifique et Culturel du Musée de l'Abbaye Sainte-Croix, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cet avenant, à poursuivre toutes les démarches nécessaires auprès du Ministre de la Culture pour la validation de ce projet et à engager ensuite l'étude de programmation des travaux estimée entre 50 000 et 100 000 € HT et à demander les subventions les plus élevées possible à l'État, à la Région et au Département pour le financement de l'étude de programmation.

#### **19-NOUVEAUX HORAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES APPLICABLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Le Conseil Municipal valide les horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de l'année scolaire 2018/2019 conformément au tableau ci-après :

Écoles	Horaires	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Maternelle de la Chaume	Horaires scolaires matin	8h30 / 12h00
	Horaires scolaires après-midi	13h30 / 16h00
Élémentaire PE Pajot	Horaires scolaires matin	8h40 / 12h10
	Horaires scolaires après-midi	13h40 / 16h10
Groupe scolaire Clemenceau	Horaires scolaires matin	8h45 / 12h00
	Horaires scolaires après-midi	13h30 / 16h15
Élémentaire du Centre	Horaires scolaires matin	8h30 / 12h00
	Horaires scolaires après-midi	13h45 / 16h15
Maternelle des Jardins	Horaires scolaires matin	8h40 / 12h10
	Horaires scolaires après-midi	13h55 / 16h25

#### **20-SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ÉCOLE SAINT ELME**

Le Conseil Municipal vote une subvention pour l'école Saint Elme dans le cadre des classes découvertes.

**21-ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE MATÉRIEL DIDACTIQUE, ÉDUCATIF ET LIVRES SCOLAIRES - APPEL D'OFFRES OUVERT - 2018/2021**

Le Conseil Municipal valide la procédure de mise en concurrence en appel d'offres ouvert lancée par Monsieur le Maire et l'autorise lui ou son représentant à signer le marché à intervenir.

**22-STITUT SPORTS OCÉAN - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LA SOCIÉTÉ OCEAN FRONTIERS PTY LTD**

Le Conseil Municipal approuve la convention liant la ville et la société Océan Frontiers PTY Ltd définissant l'ensemble des prestations nautiques réalisées par l'Institut Sports Océan pour le compte de l'organisateur de l'événement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention.

**23-STITUT SPORTS OCÉAN : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE LYCÉE TABARLY**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat et d'échanges de prestations entre la ville des Sables d'Olonne et le lycée Tabarly et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**24-STITUT SPORTS OCÉAN - CONVENTION DE COOPÉRATION RELATIVE A L'INSTALLATION DE WEBCAMS SUR DES SITES NON DÉPARTEMENTAUX**

Le Conseil Municipal approuve la convention de coopération entre la ville des Sables d'Olonne et le Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention relative à l'installation d'une webcam sur le site de l'Institut Sports Océan.

**25-STITUT SPORTS OCÉAN : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES LYCÉES ERIC TABARLY ET SAVARY DE MAULEON POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE VOILE**

Le Conseil Municipal valide le dossier de renouvellement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit dossier de renouvellement de la section sportive scolaire pour les années 2018 à 2021.

**26-STITUT SPORTS OCÉAN : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AU BONHEUR DES DAMES »**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 1 100 € à l'Association « Au Bonheur des Dames » pour l'organisation de la manifestation nautique « Tous à la Godille » .

**27-RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BON PORT - AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE 2 - MARCHES DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal affermit la tranche optionnelle 2 pour l'ensemble des lots de restauration des façades et toiture de l'Église Notre Dame de Bon Port et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les notifications d'affermissement à intervenir.

**28-RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CHAPELLE BOURGENAY - OCTROI D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 25 % du montant des travaux, plafonnée à 1500 € pour la restauration du 5ème vitrail (Vase spirituel, Insigne de Dévotion) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

**29-CONVENTION TRIENNALE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention avec la Fondation du Patrimoine afin de permettre à des propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales et de

subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration sur un bien immobilier et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférents.

### **30-FOURNITURE MOBILIER URBAIN PARC LES ROSES - RÉFACTION DE PÉNALITÉ**

Le Conseil Municipal accorde à la société SERI une réfaction de 40 % du montant des pénalités soit 9.288,88 € dans le cadre d'un retard de livraison pour l'aménagement en mobilier urbain pour le Parc Les Roses.

### **31-PRESTATION DE NETTOYAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT - 2018/2022**

Le Conseil Municipal valide la procédure de mise en concurrence en appel d'offres ouvert concernant le nettoyage de différents bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

### **32-AIDE A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - 2018**

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'aide à l'habitat.

### **33-Mise à disposition d'un terrain dans l'emprise de l'aérodrome au profit de la Ville du Château d'Olonne - Convention tripartite - Déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle D n° 1623.**

Le conseil Municipal déclasse du domaine public une partie de la parcelle cadastrée section D n° 1623 pour une emprise d'environ 34 m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire son représentant, à signer la convention tripartite.

### **34-CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES TULIPES (DERNIÈRE PORTION)**

Le Conseil Municipal classe dans le domaine public communal les parcelles n° 868p (c) et n° 885p (e) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **35-AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE RUE DES AGAURES AUX CONSORTS DUBOIS**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts DUBOIS la parcelle située 37 rue des Agaures, cadastrée dans la section BI sous le n° 1365, au prix net vendeur de 170 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

### **36-AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION D'UN DÉLAISSE DE VOIRIE SITUE IMPASSE DES PINSONS APPARTENANT AUX CONSORTS COTTREAU**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des consorts COTTREAU, la parcelle cadastrée dans la section AN n° 686 située 1 Impasse des Pinsons et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

### **37-AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION DE TROIS DÉLAISSÉS DE VOIRIES SITUÉS RUE JOSEPH BENATIER ET RUE DES SAUNIERES APPARTENANT AUX CONSORTS MATHE**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des consorts MATHE, les parcelles cadastrées dans la section AD sous les n° 1189 - 1190 - 1191 situées rue Joseph Bénatier et rue des Sauniers et autorise Monsieur le Maire son représentant, à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession,

**38-AFFAIRES FONCIÈRES - ÉCHANGE DE PARCELLES SANS SOULTE SITUÉES RUE DES FUSILIERS MARINS ET RUE DU 37-MOULIN ENTRE LA COMMUNE ET LA COPPROPRIÉTÉ RÉSIDENCE 44 ET 46 RUE DES FUSILIERS MARINS**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange sans soulte entre la Ville et la copropriété Résidence 44 et 46 rue des Fusiliers Marins des parcelles cadastrées BC n° 570 et BC n° 571 sises rue des Fusiliers Marins et rue du Moulin et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte d'échange notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession ;

**39-AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE RUE DES HUNIERES AUX CONSORTS SAUTREL**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts SAUTREL la parcelle située 32 rue des Huniers, cadastrée dans la section BI sous le n° 1806, au prix net vendeur de 136.500 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**40-AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE ALLÉE DES FRÉGATES A MONSIEUR PALVADEAU**

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur PALVADEAU la parcelle située 26 Allée des Frégates, cadastrée dans la section BI sous le n° 1975, au prix net vendeur de 135.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**41-AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE ALLÉE DES FRÉGATES AUX CONSORTS AVENEL**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts AVENEL la parcelle située 22 Allée des Frégates, cadastrée dans la section BI sous le n° 1319, au prix net vendeur de 180.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.